

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 11

Artikel: Après une émission avec M.-C. Leburgue : voter pour les idées ou pour le sexe ?

Autor: M.C. / Leburgue, M.-C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273503>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Première réunion nationale du MLF

Echanges et discussions

Le Mouvement de libération de la femme (MLF) est plus connu en France et en Allemagne — pour ne parler que des pays de l'Europe continentale — que chez nous. Pourtant, il existe. Il s'est même réuni sur le plan national, à la fin du mois de septembre, pour compter ses adeptes, mieux se connaître et fixer ses positions. Voici un reflet de cette assemblée.

En outre, la section genevoise du MLF a publié deux intéressants fascicules, « L'examen gynécologique », et « Contraception et avortement », dont nous parlerons. Ainsi s'inaugure une information réciproque que nous souhaitons, pour notre part, poursuivre régulièrement.

Nous nous sommes rencontrés les 29 et 30 septembre derniers. Cette première prise de contact au niveau national débuta par une présentation de chaque groupe: son histoire et ses actions principales, sa composition et ses problèmes internes. La fin de l'après-midi du samedi a été consacrée à des discussions en petits groupes, dont voici les thèmes:

- sexualité;
- l'organisation interne des différents groupes;
- comment organiser une coordination au niveau suisse;
- relations existantes entre groupes politiques et groupes féministes;
- création de centres pour les femmes;
- un salaire pour le travail ménager;
- comment « recruter de nouveaux membres »;
- le mouvement féministe va-t-il s'intégrer dans la société actuelle ou bien la renverser et en créer une nouvelle.

Le samedi soir, nous avons dansé ou discuté et continué à échanger nos expériences.

Avortement

C'est le problème de l'avortement qui occupa la deuxième journée de notre réunion. Il nous fallut tout d'abord nous renseigner mutuellement sur les contre-projets du Conseil fédéral à l'initiative ainsi que sur les nouvelles méthodes d'avortement (1). Dans nos groupes, nous avions for-

mulé des résolutions ou discuté de la position que nous voulions prendre respectivement face aux contre-projets du Conseil fédéral. Comme nous n'étions pas toutes d'accord, nous avons préféré nous concentrer sur des actions que nous pourrions mener ensemble, plutôt que sur des résolutions théoriques. Contrairement au comité officiel de l'initiative, nous ne pensons pas que la solution « des délais » avortement libre pendant les 12 premières semaines de la grossesse) représente un progrès par rapport aux procédures en vigueur dans les cantons « libéraux » en matière d'avortement (dont Genève).

Cette solution peut au contraire s'avérer plus répressive puisque ce seraient alors des médecins désignés par l'Etat qui seraient habilités à pratiquer l'avortement. L'Etat pourrait nommer qui il voudrait, par exemple des médecins plus ou moins conservateurs; une fois de plus, ce ne serait pas la femme qui déciderait ou non de garder son enfant.

Propager notre action

Nous pensons que, même si une loi très progressiste est adoptée (ce qui est fort peu probable) rien ne nous garantirait de son application. C'est pourquoi, au lieu de nous battre uniquement pour une telle loi, nous nous efforçons de rallier le plus possible sur les contre-projets du Conseil fédéral à l'initiative ainsi que sur les nouvelles méthodes d'avortement (1). Dans nos groupes, nous avions for-

campagnes d'information, nous ouvrirons des centres d'information et de rencontre pour les femmes, nous renforcerons les liens déjà existants entre les groupes MLF des différentes villes, etc.

Cette réunion est restée discrète puisque très peu de journaux (en Suisse romande en tout cas) ont publié le communiqué que nous leur avions fait parvenir, ou l'ont publié de manière incomplète.

Elle a été cependant importante pour le MLF suisse, tant pour les thèmes discutés et les décisions prises, que par la manière dont elle s'est déroulée: nous étions plus de cent et avons réussi, surtout par les discussions en groupes restreints, à ce que chaque femme puisse s'exprimer; nous n'avions pas désigné de « comité organisateur et directeur des débats » et chacune se sentait libre de discuter ou non; d'autre part, la soirée informelle du samedi a favorisé les contacts personnels et les échanges d'expériences vécues.

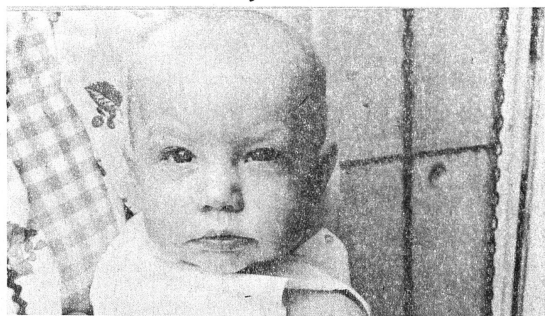
Crèche masculine

A Genève, nous avons organisé une crèche tenue par des hommes (pas tous pères!) pendant ce week-end là: nous voulions non seulement faciliter la participation des mères de famille, mais nous pensons que la garde et l'éducation des enfants doivent être prises en charge collectivement, que ce n'est pas aux mères à se débrouiller toujours toutes seules.

Une femme du Mouvement

(1) Notamment la méthode Karman: c'est une méthode d'avortement par aspiration qui se fait pendant les 8 premières semaines de la grossesse; elle n'exige pas de dilatation du col de l'utérus ni d'anesthésie; elle restreint par conséquent les risques de tous ordres.

Mamans de jour (Tagesmutter)



Une institution qui décharge les mères de jeunes enfants et qui procure du travail à des femmes qui désirent rester à la maison tout en développant leur sentiment maternel.

En Allemagne et en Suède les mamans de jour, avec formation spécialisée, existent déjà depuis quelques années. C'est dans le canton de Bâle Campagne, plus précisément à Binningen et à Reinach que les mamans de jour ont fait en Suisse leur première apparition; ceci grâce à l'initiative de la commission féminine du parti socialiste (1).

Comment fonctionne le système des mamans de jour?

1. Un bureau de placement, à sa tête une personne de formation sociale ou pédagogique. Elle prend contact avec les mères qui désirent faire garder leurs enfants, les conseille.
2. Les mamans de jour sont des femmes qui désirent s'occuper du matin au soir de petits enfants. Elles doivent faire preuve de qualités pédagogiques et accepter de participer à des réunions sur des problèmes d'éducation en tout cas une fois par mois. On estime que 4 enfants par maman de jour est un maximum. En Allemagne elles reçoivent une formation de 100 heures.
3. Les parents et les parents de jour se rencontrent régulièrement sous la direction de spécialistes pour discuter des problèmes d'éducation, généralement dans le cadre d'une école de parents.
4. Les mamans de jour sont rétribuées par le bureau de placement selon un tarif fixe, 20 fr. par jour et par enfant, nourriture comprise.
5. Les parents paient un prix de pension en rapport avec leur revenu, au bureau de placement (de 10 à 20 fr.).
6. Pour couvrir la différence ainsi que la rétribution de la responsable du bureau de placement on peut demander des subventions à

la commune, aux employeurs, aux organisations de jeunesse.

Avantages du système des mamans de jour

- a) L'enfant se développe dans un milieu familial normal et reste confronté avec la vie de tous les jours. Il garde le contact avec son quartier.
- b) La maman de jour: qu'elle soit jeune mère, mère ou grand-mère, son travail lui permet de sortir de son isolement et de mettre en pratique des talents d'éducatrice souvent inutilisés.
- c) Pour les « vrais » parents, ce système leur donne l'occasion de s'ouvrir au monde extérieur et de participer à des discussions sur des problèmes éducatifs.
- d) Sur le plan de la commune et du quartier ce système permet de développer les communications interpersonnelles si nécessaires à la vie d'aujourd'hui.
- e) Les écoles de parents peuvent ainsi atteindre des personnes qui, sans ce système, n'auraient pas eu la possibilité de participer à des cours.

Selon les communes, les quartiers, les associations qui en prennent l'initiative ce système de garde d'enfants peut prendre des aspects très différents.

L'institution des mamans de jour forme une alternative aux crèches. L'originalité du système réside dans la formation continue des mamans de jour, les contacts avec les parents, le rôle social et pédagogique du bureau de placement.

Pourquoi ne pas développer le système des mamans de jour en Suisse romande?

J. B.-W.

(1) On peut obtenir des renseignements auprès de Mme A. Frankhauser, 4102 Binningen.

Après une émission avec M.-C. Leburgue

Voter pour les idées ou pour le sexe?

Vous avez peut-être entendu, lundi 29 octobre à 14 heures, en écoutant Sottens, que Marie-Claude Leburgue accueillera désormais régulièrement une équipe de « Femmes suisses » lors de son émission « Réalités ». Tous les quinze jours, le lundi, nous discuterons autour de « cas concrets, inspirés de situations réelles que nous percevons notamment dans vos lettres.

Pour la première émission, nous avons présenté un cas politique qui peut se résumer ainsi: « Les femmes votent-elles pour les idées ou pour le sexe? Pour leur parti ou pour les femmes? ».

Cette question n'avait rien d'imaginaire. En effet, elle s'était posée de manière particulièrement cruciale il y a dix ans:

Octobre 1963

Election par le Grand Conseil neuchâtelois de deux conseillers aux Etats (1).

Les socialistes proposent une femme, Raymonde Schweizer, députée, présidente de la section neuchâteloise de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

Les libéraux et les radicaux proposent MM. Clerc et Barrelet que soutient également le P.P.N. (parti progressiste national).

Tous les députés sont présents, même les grippés. Car les libéraux, les radicaux et le P.P.N. ont seulement 5 voix de majorité. Si les femmes votent pour les femmes et non pour leur parti, Raymonde Schweizer est élue.

Les tribunes sont combles. Tous les membres de l'Association neuchâteloise pour le suffrage féminin sont là. Les féministes croient à la victoire.

Si les femmes députées libérales, radicales et P.P.N. votent pour la femme, pour la présidente de l'Association neuchâteloise du suffrage féminin... pour la socialiste, Raymonde Schweizer sera la première à « aller à Berne ».

Or, sur les bancs libéraux se trouve Mme Robert-Challande, ancienne présidente de l'Association du suffrage féminin, ardente féministe. Que va-t-elle faire?

L'élection a lieu au bulletin secret. C'est le suspense.

Résultats: les deux hommes sont élus à 5 voix de majorité. Le scrutin est clair, chacun et chacune a voté pour son parti. Ni la solidarité féministe, ni la galanterie n'ont joué. Les idées politiques l'ont emporté sur le sexe... fut-il le beau sexe.

A la sortie une féministe s'écrit en regardant une députée libérale: « C'est de la trahison suffragiste! ».

Cette affaire a fait, à l'époque, beaucoup de bruit à Neuchâtel. On raconte que pendant plusieurs mois certaines personnes ne se saluaient plus...

Aujourd'hui, dix ans après, les esprits ont changé. Les femmes ont acquis un plus grand sens politique. Elles savent que la politique est un

combat pour faire passer une opinion. Les personnes, hommes ou femmes passent ensuite.

Autour de Marie-Claude Leburgue, étaient réunies Mmes Jacqueline Benstein-Wavre, présidente du comité de « Femmes suisses » et, tout récemment, élue députée au Grand Conseil genevois; Simone Chapuis-Bischof, présidente de l'Association pour les droits de la femme, section de Lausanne; Suzanne Deligny, psychologue, et Martine Chenou, rédactrice responsable de cet honorable journal.

Pour celles qui ont suivi cette émission, nous n'allons pas reprendre tout ce qui a été dit. Simplement piquer au vol quelques remarques:

■ Les femmes ont moins de chance à compétence égale, d'être élues que les hommes. Elles ne sont pas connues dans des sociétés, par les copains de service, au bistrot. Dans le même ordre d'idée, on remarque que les femmes qui se présentent aux élections sous l'étiquette « ménagère » arrivent toujours en queue de liste;

■ La présentation des candidates au Conseil national dans « Femmes suisses » nous avait valu des critiques acerbes d'hommes indignés par ce « tract féministe »;

■ Néanmoins, pour les unes, il faut voter selon ses opinions, non soutenir les femmes;

■ Au contraire, selon les autres, seules les femmes peuvent nous représenter et nous défendre au sein d'un Parlement.

— Tout le monde se rallie à l'idée qu'il faudrait élire nos représentants selon leur compétence, dans l'idéal. Les divergences se manifestent sur les moyens pour mettre, à cet égard, les candidats et candidates sur le même pied.

— L'anti-féminisme masculin est la manifestation d'une profonde angoisse sur le rôle de l'homme.

— Si la femme se définit comme étant du côté de la justice, le féminisme est de lutter pour un peu plus de justice dans le monde. Cette opinion de Suzanne Deligny sert de conclusion, personne n'osant gâcher cette belle image.

M.C.

Nouvelle clinique pour alcooliques

Le Centre médico-social lausannois, clinique pour alcooliques, est une institution pilote qui reçoit tous ceux qui souhaitent sincèrement « se faire surface », et qui sont désireux de recevoir l'aide médicale, psychiatrique, sociale et spirituelle indispensable pour atteindre ce but.

Cette clinique est l'aboutissement de longs pourparlers, de mûres réflexions, de nombreux appels à la solidarité et à la collaboration de tous ceux qui sont préoccupés par le terrible et angoissant problème de l'alcool. Elle est née aussi du désir impérieux d'offrir aux victimes de l'alcoolisme une aide efficace de régénération et de réhabilitation, pour laquelle la médecine a un rôle de premier ordre à jouer. Car, qu'est-ce que l'alcoolisme?

Un éminent spécialiste, le Dr Boudreau, le définit catégoriquement comme étant une « maladie définitive ». Il faut comprendre par cette expression que l'alcoolisme ne peut être aidé seulement par un traitement thérapeutique qui tenterait d'effrayer les effets nocifs d'un mal chronique latent. Non, l'alcoolisme doit à tout prix être « régénéré » physiquement et moralement. Or, pour ce faire, il n'y a aucune panacée, aucun moyen magique. Il n'y a que ce traitement possible, qui repose sur trois éléments essentiels:

1. une motivation positive;
2. une cure multidisciplinaire;
3. une post-cure de longue haleine.

Pour appliquer un tel traitement, une équipe homogène multidisciplinaire est indispensable: médecin, psychiatre, conseiller social et spirituel. Ces éléments se trouvent maintenant réunis à la RESIDENCE, place du Vallon 1 a, dont le 4^e étage a été aménagé avec un matériel moderne et adéquat, mis à la disposition d'une équipe spécialisée, dirigée par un médecin.

Pourquoi tant d'efforts et d'espérance, que d'aucuns ont déjà qualifiés d'utopiques? Parce que nous croyons qu'il vaut la peine de tout mettre en œuvre, sur la base d'un amour fraternel authentique, pour redonner à celui qui le désire sa chance de se réintégrer dignement dans une société qui devrait, elle aussi, collaborer par une attitude plus tolérante et accueillante.

Epilepsie: un grave problème de santé publique

L'épilepsie est une affection neurologique aussi importante que répandue, car elle atteint de trois à dix personnes sur mille habitants dans toutes les parties du monde. Sa fréquence est dix fois plus élevée chez les enfants. Dans ses formes graves, cette maladie entraîne une invalidité presque totale et une forte mortalité.

C'est ce que révèle le « Dictionnaire de l'Epilepsie », premier glossaire international sur le sujet, que publie l'Organisation Mondiale de la Santé. L'introduction souligne que cette affection doit en conséquence être considérée comme un problème urgent sur le plan de la santé mentale et de la santé publique, étant donné ses importantes répercussions sociales et économiques pour la famille et la collectivité.

Dans les pays en voie de développement, les maladies infectieuses, qui pourraient souvent être prévenues, contribuent pour une part importante à l'épilepsie symptomatique. En même temps, de nombreux cas d'épilepsie sont dus à l'insuffisance des services prénatals et d'obstétrique. Maladies cérébro-vasculaires, traumatismes crâniens, tumeurs du cerveau et maladies dégénératives dans la jeunesse et à l'âge adulte peuvent également provoquer l'épilepsie.

Les thérapeutiques modernes permettraient de maîtriser cette affection dans 75 pour cent des cas, mais pour diverses raisons, dont la superstition, beaucoup de malades ne sont pas

soumis à un traitement médical. Les invalidités qui en résultent représentent un lourd fardeau, d'autant plus intolérable qu'il serait en grande partie évitable.

Depuis quelques années, d'importants progrès ont été accomplis en neurochimie, en neurophysiologie et en électroencéphalographie, disciplines particulièrement propres à éclaircir le problème de l'épilepsie, mais il ne sera possible de tirer pleinement parti de ces progrès que lorsque la terminologie aura fait l'objet d'une normalisation plus poussée. D'ailleurs, les connaissances nouvellement acquises devraient faciliter l'adoption de définitions.

C'est pourquoi l'OMS a entrepris la publication du « Dictionnaire de l'Epilepsie », qui paraît simultanément en français, en anglais et en espagnol. Une version russe devrait paraître prochainement.

La partie II du Dictionnaire, encore en préparation, sera un index multilingue des quatre versions et fournira les termes équivalents dans les différentes langues.

Le « Dictionnaire de l'Epilepsie » a été rédigé en français par le professeur Henri Gastaut, président de l'Université d'Aix-Marseille II, en collaboration avec un groupe international d'experts venus de seize pays. La préparation de cet ouvrage a bénéficié du soutien actif de la Ligue internationale contre l'Epilepsie.